

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 26 Juin 2018

L'an 2018 et le 26 Juin à 20 heures 06 minutes, le Conseil Municipal de Bougy-lez-Neuville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil (ancienne salle de classe) sous la présidence de MAROIS ISABELLE, Maire.

Présents : Mme MAROIS ISABELLE, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, VANNIER Annick, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, BURTIN Philippe, PATY Gérard

Excusés : Mme VINCENOT Béatrice, MM : DUFOUR Jean-Michel, JACQUEMONT Armand

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 15/06/2018

Date d'affichage : 15/06/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 20/07/2018 et publication le 20/07/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURGOIN Chantal

SOMMAIRE

Questions diverses :

DEMANDE DE REJET D'ASSAINISSEMENT

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Communauté de Communes de la Forêt a sollicité la possibilité pour des habitants de la commune de rejeter leurs eaux traitées par leur assainissement individuel dans le fossé qui jouxte l'habitation. Madame le Maire fait la lecture du courrier et circuler les éléments qui accompagnent le dossier. Il est précisé que le terrain concerné est très souvent humide et que l'eau ne s'y infiltre quasiment pas.

Les élus se demandent quel serait le système de traitement des eaux. Les administrés répondent qu'il s'agit d'un système de type micro-station. Les eaux qui en ressortent sont donc presque propres. Les élus précisent que s'ils valident le rejet, il y aura des analyses des eaux rejetées, ainsi qu'un entretien régulier à faire par les demandeurs, le fossé étant ouvert.

Il est également précisé que le précédent conseil interdisait ce type de rejet. Toutefois, le cas par cas est sans doute mieux car la situation des terrains est diverse, l'interdire tout bonnement n'est pas toujours évident. Cela n'était pas permis auparavant également quand les anciens systèmes ne faisaient qu'un brassage des boues.

Le Conseil municipal constate également que la C.C.F. a déjà donné également son avis sur ce dossier. Le rejet semble possible pour eux. Il en revient donc en partie de leur responsabilité.

Par conséquent, après avoir considéré tous ces éléments, le Conseil municipal valide le rejet dans le fossé communal et autorise Madame le Maire à signer les documents pour clore le dossier.

DIVERS DOSSIERS D'URBANISME

Un point est proposé sur les dossiers d'urbanisme reçus en mairie depuis le mois de février ou les évolutions enregistrées.

- Déclaration Préalable 45 044 18 T0001 - Réfection de toiture - Chemin du Jarry
La demande a été accordée. Les travaux n'ont pas encore débutés.
- Permis de Construire 45 044 18 T0001 - Agrandissement de 78,5 m² d'une habitation - Chemin de l'Arche Fortin
C'était un dossier ouvert depuis plus d'un an. Il a demandé de nombreux échanges et modifications, mais il est maintenant accordé. La Déclaration d'Ouverture de Chantier est arrivée aujourd'hui.
- Divers Certificats d'Urbanisme et Demandes d'Intention d'Aliéner
 - Bois de Mommerault - Dossier arrivé ce jour (après des demandes d'urbanisme) pour une vente
 - Route du Pont au Lac - Succession
 - 117, route des Vallées d'Orléans - Vente
 - 123, route des Vallées d'~~Orléans~~ - Vente Remplacer par "Orléans"
 - 2, route du Poteau - Vente
 - 138, route du Bignon - Vente

COURRIER SUR UNE RÉSERVE À INCENDIE

Madame le Maire signale qu'un courrier de demande de remise de délai dans le cadre de l'édification d'un système de lutte contre l'incendie a été déposé par des administré. Elle en fait la lecture. Il est précisé que cela ne serait que temporaire. Le but est de savoir quelles sont les limites exactes de terrain pour ne pas établir cette réserve et les aménagements nécessaires sur le terrain d'autrui. Il est précisé tout de même que les travaux devraient intervenir "prochainement en fonction des disponibilités des entreprises".

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier daté de la fin du mois mai 2018, un conseiller annonce sa démission immédiate du Conseil municipal. Cela s'explique par son départ dans une autre région, ce qui l'éloigne des affaires communales.

Dans son courrier, il note qu'il "souhaite à [la] commune de poursuivre au mieux de ses intérêts".

Le Conseil en prend acte et salue le rôle qu'il a joué durant ces années au service de la commune.

SOUTIEN À LA VILLE DE LAMOTTE-BEUVRON - JO 2024

Le Conseil départemental du Loiret et le Conseil régional Centre-Val de Loire appellent à ce que les communes soutiennent la candidature de la commune de la Lamotte-Beuvron face à Versailles pour accueillir les épreuves hippiques lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. En effet, la ville abrite le plus grand centre hippique français, voire européen, alors que Versailles n'a pas forcément d'infrastructures de capacité suffisante.

Les élus considèrent que cela serait une bonne nouvelle pour la commune de Lamotte-Beuvron et, surtout, pour le département et la région. Ils soutiennent donc la candidature de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves hippiques durant les Jeux Olympiques de Paris 2024 face à Versailles.

P.L.U. DE SAINT-LYÉ-LA-FORÊT

Les documents sont arrivés dans la commune. Un élu se demande surtout s'il y a des zones inondables prévues. Il ne faudrait pas qu'il y ait de constructions dans les zones humides. Pour répondre à cette question, il faudrait aller consulter le dossier entier en mairie de Saint-Lyé-la-Forêt. Le Maire et le premier Adjoint iront voir, même si le risque d'inondation semble avoir été pris en compte par la création de noues paysagères.

ÉTUDE DU BASSIN HYDROLOGIQUE - RETRÈVE-NAN

La Préfecture a décidé, suite aux inondations de 2016, de lancer une étude hydrographique sur le bassin de la Retrève, mais aussi, dans une moindre mesure, du Nan. Les syndicats de rivières et les Communautés de Communes ont été conviés à des réunions concernant le lancement de cette étude. Elle coûterait au total près de 400 000 € car des équipes de spécialistes sont mobilisées, comme - par exemple - des spéléologues.

TERRAIN LONGEANT LE CHEMIN RURAL N°23

Le but de la commune est de faire venir un géomètre-expert afin d'être certain que le terrain ne

déborde pas sur le chemin. Cela permettrait de tirer au clair cette situation.

La propriétaire du terrain trouve qu'il est dommage que les deniers publics soient utilisés pour l'intervention de l'expert. Elle ne souhaite pas forcément participer au financement et laisser le géomètre intervenir sur son terrain.

Il est pourtant très vraisemblable que le poteau E.D.F. soit sur le domaine public et non sur le domaine privé.

Les élus restent sur leur position et considèrent qu'il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Ces derniers souhaitent qu'un géomètre-expert soit missionné et qu'un rapprochement avec le cadastre soit fait afin de s'assurer qu'il soit mis à jour. La commune en assumera entièrement les frais.

POINTS DIVERS SUR LE CIMETIÈRE

- Certaines tombes ne seraient pas correctement entretenues. Une végétation luxuriante aurait tendance à gagner sur les concessions alentour. Il faudrait voir s'il est possible de faire un arrachage. Il est rappelé aux concessionnaires ou aux ayants-droit qu'ils doivent entretenir les sépultures.
- L'arbre qui mettait en péril le Monument aux Morts a été débité. Si les branchages ont été utilisés pour les feux de la Saint-Jean, le tronc n'a pas été évacué. Le devis n'est pas très clair quant à l'enlèvement. Renseignements seront pris auprès de la société qui a fait le nécessaire.
- Quelques tuiles seraient à remettre le mur d'enceinte du cimetière.

ALGUES ROUGES SUR LE PIGNON DE L'ÉGLISE

Le pignon de l'église a tendance à se couvrir d'algues rouges faisant apparaître de grandes traînées. Il serait nécessaire de le traiter. Sa hauteur peut être un obstacle.

ANALYSES D'EAU - CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE

- ANALYSES D'EAU - CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE

Des suites doivent encore être données après les mauvaises analyses concernant le C.V.M. dans les eaux de la route du Poteau. Un éleveur s'inquiète pour son exploitation de volatiles. Pour des élus, les données sont lacunaires ou biaisées. Il faudrait que les analyses soient faites dans les sept ou huit maisons de cette voie. Par ailleurs, il faut que la société qui fait les prélèvements donne le planning des relevés et qu'ils prévoient de leurs interventions.

Il est évoqué la possibilité aussi de solliciter d'autres analyses sur la commune.

- MANQUE DE PRESSION

Des usagers ont constaté des baisses de pression de l'eau à leurs robinets. Les élus se demandent si le problème vient de la source (réservoir de Neuville-aux-Bois) ou bien, si se sont les installations de la commune (les surpresseurs) qui faiblissent. Il est également fait état d'une autre hypothèse : celle de bancs de calcaire qui obstruent les canalisations. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'enregistreurs de pression sur le réseau de Bougy-lez-Neuville.

VASISTAS DE L'ÉGLISE

La fenêtre de toit de l'église est en mauvais état, il faudrait la changer.

POTEAU DE GAZ

Un poteau jaune de gaz a été arraché sur la commune, il faudrait songer à le remettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21

En mairie, le 20 juillet 2018

Le Maire



ISABELLE MAROIS